

Contrat d' Action concourant au développement des compétences

(article L 6353-3 au 6353-7 du Code du Travail)

Entre les soussignés :

1 – **Marc GRIMAUD**, 470 Chemin des combes – 06410 BIOT,
Enseignant en Shiatsu – Ecole ICHO
Enregistré sous le numéro 93.06.07821.06
Auprès du Préfet de la région Provence – Alpes Côtes d'Azur
N° de SIREN : 43267670800014

2 -	et	Nom Prénom :
		Adresse :
		Téléphone :
		Adresse Mail :

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L 6353-3 au 6353-7 du Code du Travail.

ARTICLE 1er : Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Action concourant au développement des compétences en Anatomie – Physiologie – Pathologie Humaine »

Ce contrat définit les modalités de la totalité de la formation.

Ce contrat est signé pour la durée de la formation.

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien et de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif d'acquérir les connaissances en Anatomie, Physiologie et Pathologie Humaine.

La formation complète se déroule en un an.

A l'issue de la formation, le « Attestation de formation en Anatomie – Physiologie - Pathologie Humaine » sera délivré au stagiaire.

Sa durée totale est fixée à 9 jours soit 75 heures de formation, détaillés comme suit :

- 6 jours de Théorie soit 54 heures
- 1 jour de Pratique soit 9 heures
- 12 heures de révision

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat (annexe 1)

ARTICLE 3 : niveau de connaissance préalables nécessaire

Aucune connaissance ou diplôme n'est nécessaire pour suivre la formation susvisée et obtenir la

qualification à laquelle elle prépare.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu à Biot – 470 Chemin des Combes, du 4 Décembre 2021 au 4 Juillet 2022, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h les jours de formation .

Elle est organisée pour un effectif de 12 stagiaires maximum.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée : cours pratiques et cours théoriques sont dispensés, et une évaluation de la pratique et des connaissances acquises est faite en fin de cycle.

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

Diplômes, titre ou référence de(s) personne(s) chargée(s) de la formation :

Masseur kinésithérapeute D,E – Spécialiste en Shiatsu (RNCP)

ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, **le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter (quatorze jours si conclu à distance).**

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, **aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.**

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation (non soumis à TVA) est fixé à : 450 Euros

Le stagiaire s'engage à verser :

- la totalité du prix susmentionné correspondant au cycle de sa formation.

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 100 Euros.

Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est à effectuer au prorata temporis, soit à chaque jour de la formation.

ARTICLE 7 : Interruption du stage

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- En cas de renoncement par le stagiaire à l'exécution du présent contrat dans un délai de 10 jours avant la date de début de l'action de formation, le stagiaire s'engage au versement de la somme de 50 Euros à titre de dédit.
- En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution du présent contrat dans un délai de 10 jours avant la date de début de l'action de formation, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de 50 Euros à titre de dédit.
- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation, par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, **seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au**

présent contrat.

- En cas de réalisation partielle : le stagiaire ou/et l'organisme de formation s'engagent au versement de somme de 50 Euros. au titre de dédit.

ARTICLE 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Grasse sera seul compétent pour régler le litige

Fait en double exemplaire, à Biot le

Pour le stagiaire

Pour l'organisme,
GRIMAUD Marc, enseignant

Signature

Signature

Annexe 1 : programme détaillé de l'action de formation

MARC GRIMAUD – Masseur-kinésithérapeute D.E.
 N° FORMATEUR :93.06.07821.06
 470 Chemin des Combes – 06410 BIOT
 Téléphone : 06.63.13.70.51

Formation en anatomie

Dispositif de formation anatomie

Action de Formation	Lieu	Enseignant	Étude théorique	
			Nombre d'heures	Libellé
1	Centre Marine – Biot	marc grimaud	8	MODULE 1 La Cellule Description, fonctionnement, multiplication cellulaire : mitose et méiose. L'appareil locomoteur : les os, articulations, colonne vertébrale, muscles et tendons. physiologie de l'effort
2	Centre Marine – Biot	marc grimaud	8	MODULE 2 L'appareil digestif : définition, anatomie, fonctionnement organique, pathologies. L'appareil respiratoire : définition, anatomie et physiologie des voies aériennes supérieures, physiologie de la respiration, pathologies respiratoires, exploration de la fonction respiratoire.
3	Centre Marine – Biot	marc grimaud	2,5	Quizz évaluation
4	470 Chemin des Combes – 06410 BIOT	marc grimaud	8	MODULE 3 L'appareil urinaire : définition, anatomie, physiologie des voies urinaires, pathologies, exploration des reins et de la fonction rénale. L'appareil circulatoire : anatomie, physiologie de la circulation et des vaisseaux, pathologies du système circulatoire, moyens d'exploration du coeur
5	Centre Marine – Biot	marc grimaud	2,5	Quizz évaluation

6	Centre Marine – Biot	marc grimaud	8	<p>MODULE 4</p> <p>Le sang : composition, formation et renouvellement du sang, rôle des différents composants du sang, coagulation et hémostasie, groupes sanguins, pathologies du sang.</p> <p>Le système nerveux : définition, anatomie, structure et physiologie du système nerveux, pathologies, examen d'exploration du système nerveux.</p> <p>Les organes des sens : physiologie, pathologies.</p>
7	Centre Marine – Biot	marc grimaud	2,5	Quizz évaluation
8	Centre Marine – Biot	marc grimaud	8	<p>MODULE 5</p> <p>Physiologie du sommeil et du stress</p> <p>Les émotions</p> <p>La douleur</p> <p>Le système immunitaire : immunité innée, immunité adaptative, le système lymphatique, pathologies</p>
9	Centre Marine – Biot	marc grimaud	2,5	Quizz évaluation
10	Centre Marine – Biot	marc grimaud	8	<p>MODULE 6</p> <p>Le système endocrinien : définition, anatomie et physiologie des glandes endocriniennes.</p> <p>Le système reproducteur : l'appareil masculin, l'appareil féminin, physiologie, pathologies.</p> <p>Annexes : les principaux examens médicaux</p> <p>Lexique médical.</p>
11	Centre Marine – Biot	marc grimaud	2,5	Quizz évaluation
12	Centre Marine – Biot	marc grimaud	8	Anatomie Palpatoire
13	Centre Marine – Biot	marc grimaud	2,5	Quizz évaluation
14	Centre Marine – Biot	marc grimaud	2	Examen final
Total heures minimum			71	
Nombre de jour de formation : 9			71 heures de formation	
Travail personnel d'apprentissage			75 heures minimum	
Total formation : 146 heures				

Fiche de renseignements

Nom.....

Prénom

Date et lieu de naissance.....

Adresse

.....

Code postal.....

Ville.....

Telephone.....

Adresse mail.....

Profession :.....

Situation professionnelle : (rayer les mentions inutiles)

- salarié(e)
- profession libérale
- sans emploi

Niveau d'etude.....

Diplômes.....

.....

.....

.....

.....

But de la formation :